



**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille dix-huit, le 06 novembre, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente
(Seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première)

Date de convocation : 25 octobre 2018

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Décision Modificative n°01
- 2 Election de la nouvelle Commission d'Appel d'Offres
- 3 Personnel - ALPI :
 - Création de poste
 - Mise à jour de l'organigramme
 - Mise à jour du RIFSEEP
- 4 Nouvelles participations
- 5 Validation du titulaire du marché Logiciel de gestion des délibérations
- 6 Nouveaux adhérents
- 7 Validation de la charte d'utilisation des services de l'ALPI
- 8 Contrat de vente avec le Conseil Départemental pour les ordinateurs portables
- 9 Conventions de prestations de services pour les non-adhérents
- 10 Mise à jour de l'inventaire des biens
- 11 Questions diverses

Ordre du jour supplémentaire :

12. Retrait d'une délibération n°06-01 du 29 mai 2018 sur les nouveaux adhérents
- 13 Convention de partenariat – CPAM des Landes

DÉLIBÉRATION N°01
DECISION MODIFICATIVE N°01

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

D'approuver la décision modificative n° 01 du budget principal 2018.

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE 1					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Pour info, prévu au BP	DM1	Recettes	Pour info, prévu au BP	DM1
Chap 011 - Charges à caractère général			Chap 013- Atténuation de charges		
6042- Achat de prestations de services	417 450	-11 900	6419-Remboursement sur charges de personnel	38 200	20 100
60618 - Autres fournitures	67 060	-32 900	Chap 70-Produits des services et domaines		
60632 - Fournitures de petit équipement	37 860	-5 700	7068-Autres redevances et droits	2 088 700	25 100
6184 - Versement organismes de formation	53 590	2 350	Chap 75 - Autres produits de gestion courante		
Chap 012 - Charges de personnel			7581- Redevances pour concessions		-9 100
6218-Autre personnel extérieur	108 350	34 000			
64111- Rémunération titulaire	815 060	-16 300			
64131 - Rémunération des non titulaires	112 320	11 200			
Chap 65 - Autres charges de gestion courante					
6581 - Redevances pour concessions, brevets	522 940	25 650			
023 Virement à la section d'investissement	160 105	29 700			
TOTAL DEPENSES		36 100	TOTAL RECETTES		36 100
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	Pour info, prévu au BP +RAR	DM1	Recettes	Pour info, prévu au BP +RAR	DM1
Chap 204 -Subventions d'équipement versées			021 Virement de la section de fonctionnement	160 105	29 700
204152 - Bâtiments et installations	45 000	-5 000			
Chap 20 - Immobilisations incorporelles					
2051 - Concessions et droits similaires	385 600	39 400			
Chap 21 - Immobilisations corporelles					
21838 - Autre matériel informatique	269 250	-4 700			
TOTAL DEPENSES		29 700	TOTAL RECETTES		29 700

**DÉLIBÉRATION N°02
ELECTION DE LA NOUVELLE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

D'approuver, suite au vote intervenu, la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente de l'ALPI comme suit :

- Présidente de la CAO : Magali VALIORGUE

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Pierre SENLECQUE	Jean-Claude DEYRES
Frédéric CARRERE	Virginie BERNAT
Roselyne LACOUTURE	Guy SIBUT
Dominique BIZIERE	Jean-Paul BERNIER
Pascal REY	Xavier FORTINON

D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°03
PERSONNEL ALPI**

➤ DEL 03-01 : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

De créer 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 10 janvier 2019.

L'agent sera affecté au sein du Pôle Administratif pour des missions de Gestion des Ressources Humaines (GRH)

De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en ajoutant le poste.

La rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant le grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ DEL 03-02 : Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

De créer 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à Temps Complet à compter du 7 janvier 2019.

L'agent sera affecté au sein du service logiciels pour la nouvelle mission de l'ALPI : *externalisation de la paye* »

De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en ajoutant le poste.

La rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant le grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant **seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.**

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

> DEL 03-03 : Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De créer 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 15 décembre 2018.

L'agent sera affecté au sein du Pôle Administratif pour des missions relatives à la comptabilité.

De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en ajoutant le nouveau poste créé et en supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

La rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant le grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

> DEL 03-04 : Revalorisation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De revaloriser le financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé et prévoyance.

De fixer le montant mensuel de la participation à 18 euros brut par agent pour le contrat Prévoyance.

De fixer le montant mensuel de la participation à 21 euros brut par agent pour le contrat Santé.

Cette participation sera versée :

- à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.
- directement aux agents.
- aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail.

D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°04
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De prendre acte des nouvelles participations pour les adhérents et les non adhérents

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 05
VALIDATION TITULAIRE DU MARCHÉ PORTANT SUR LE LOGICIEL DE GESTION DES
DELIBÉRATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver le marché à venir avec la société OXYAD

Le marché est conclu pour 2 ans renouvelables 1 fois pour la même période.

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N° 06
NOUVEAUX ADHÉRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De valider les nouveaux adhérents ci-dessous :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Office Intercommunal de Tourisme du Grand Dax (05/09/2018)	x		x	
Commune d'Ygos-Saint-Saturnin (13/06/2018)	X		X	
GIP du Grand Dax Développement (29/08/2018)	X			
Commune d'Estigarde (26/06/2018)	X			
Commune de Saint-Julien-d'Armagnac (15/06/2018)	X			
Commune de Ségos (07/05/2018)	X			

Désignation des représentants :

Office Intercommunal de Tourisme du Grand Dax :

- Représentant titulaire : Axelle VERDIERE-BARGAOUI
- Représentant suppléant : Jean-Pierre DUFAU

GIP du Grand Dax :

- Représentant titulaire : Txomin ANSOTEGUI
- Représentant suppléant : Hervé ANELLI

Commune d'Estigarde :

- Représentant titulaire : Michel HERRERO
- Représentant suppléant : Monsieur LEITE

Commune de Saint-Julien-d'Armagnac

- Représentant titulaire : Sophie DUCOUDRE
- Représentant suppléant : Régine TALES

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 07
VALIDATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SERVICES DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver le règlement d'utilisation des services de l'ALPI à destination des adhérents de l'ALPI.

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N° 08
CONTRAT DE VENTE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES ORDINATEURS PORTABLES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver les termes du contrat de vente concernant :

- l'acquisition de 104 ordinateurs portables pour un coût total de cession de 9 360 euros € TTC
- l'acquisition de 60 ordinateurs hors service à 0 euros TTC pour des besoins de pièces détachées.

D'autoriser La Présidente à signer le contrat de vente, ainsi que tout document nécessaire pour l'acquisition d'ordinateurs portables supplémentaires dans le cadre de cette même opération.

**DÉLIBÉRATION N° 09
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES NON ADHÉRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver les conventions suivantes :

- Centre de Loisirs de Tarnos : Prestation Délégué à la Protection des Données pour un montant de 360 euros la première année et 220 euros les années suivantes,
- Association Service Chalosse Tursan : Prestation Délégué à la Protection des Données pour un montant de 220 euros par an,
- GIP ESEA Nouvelle Aquitaine pour l'accès à la plate-forme à distance FOAD pour un montant annuel fixé à 2500 euros HT

D'autoriser la Présidente à signer les conventions ainsi que d'éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION N° 10
MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

De prendre acte de la mise à jour de l'inventaire des matériels informatiques, logiciels et immobilisations de l'ALPI comme suit :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE TOTALE	VALEUR BRUTE CONCERNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE
21848	980	Mise à la réforme partielle 4 fauteuils	05/07/2011	10	5559.01 €	855.24 €	214.16 €
21838	1496	25 portables (location aux écoles)	10/10/2017	3	178 200.00 €	2 250.00 €	1500.00 €
21838	1494	2 lecteurs graveurs DVD	06/10/2017	3	3414.60 €	45.52 €	30.35 €
2184	740762	Mise à la réforme partielle 7 fauteuils sur 97	07/09/2017	10	15 817.49 €	1141.49 €	0.00 €
205	737/1747	Logiciels Domino Oligo Cogito	19/07/2007	6	4257.76 €	4257.76 €	0.00 €
2051	923	Logiciel Domino	12/10/2010	3	1064.44 €	1064.44 €	0.00 €
2051	1185	Logiciel Domino	13/12/2013	3	1064.44 €	1064.44 €	0.00 €
21838	949	Abelium	16/12/2010	3	1079.39 €	1079.39 €	0.00 €
21838	1156	Abelium	14/06/2013	3	1626.56 €	1626.56 €	0.00 €

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Séance levée à 19 heures
La Présidente, Magali VALIORGUE